

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 83-234 du 30 Juin 1983

portant création d'un Comité Permanent de Suivi de la Société Sucrière de SAVE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N°83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée,

VU le décret N°82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

SUR proposition du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 15 Juin 1983,

-----  
DECRETE :  
-----

Article 1er. - Il est créé sous l'autorité directe du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie un Comité Permanent de Suivi de la Société Sucrière de SAVE.

Article 2. - La composition du Comité est la suivante :

Président : Camarade Cyprien LOKOSSOU

Vice-Président : Camarade Jean ALOTOUNOU

Rapporteur: Camarade Achille APITHY

Membres : Camarades : - Daniel ZIME  
- Léonce Roger ALAPINI  
- Denis Gado TABE  
- Basile DJIBRIL  
- Benoît TOKPASSI  
- Mama Saka ADELODJOU  
- Joseph GNONLONFOUN.

.../...  
... ..

Article 3. - Le Comité a pour tâche de suivre la gestion de la Société Sucrière de SAVE sur les plans technique, financier, administratif et commercial. A ce titre il se réunit au moins une fois par mois. Toutefois le Président du Comité qui doit être en liaison permanente avec la Direction Générale de la Société Sucrière de SAVE peut convoquer à tout moment une réunion dudit Comité.

Le Comité doit adresser un rapport trimestriel au Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie faisant le point de ses activités.

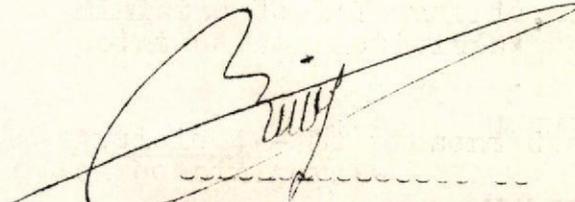
Article 4. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 30 Juin 1983

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KERKOU

Le Ministre de l'Industrie,  
des Mines et de l'Energie,

  
Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 SGG 4 Président et Membres 10  
MIME 5.-